AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 22-7-69 957795

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS Tél. 88-30-34 88-06-15 Poste 571

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE) DEUX-SEVRES - VIENNE

ABONNEMENT ANNUEL 25 Fr

Régisseur de recettes de la D. D. A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES - Le vol se poursuit encore et de nouvelles pontes ont été déposées depuis le début de la période chaude actuelle. La protection assurée par le dernier traitement va devenir insuffisante. En conséquence:

- dans les vergers des départements de la Loire Atlantique, du Maine et Loire, de la Vendée, de la Vienne, des Deux-Sèvres (sauf la région de la Gâtine), il y a lieu d'effectuer une nouvelle application dans les premiers jours de la semaine du 21 au 26 Juillet.
- dans les vergers de la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, ce traitement pourra être repoussé au milieu de la semaine du 21 au 26 Juillet.
- dans les vergers situés dans le Sud des départements de la Sarthe et de la Mayenne, effectuer également un traitement dans les premiers jours de la semaine du 21 au 26 Juillet.
- dans les vergers situés dans le Nord des départements de la Sarthe et de la Mayenne, ce traitement pourra être repoussé au milieu de la semaine du 21 au 26 Juillet.

Respecter la législation en vigueur concernant le délai d'emploi des insecticides (voir le Bulletin N° 101 de Février).

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER - Dans les vergers où des taches existent, il est recommandé d'ajouter un fongicide actif contre les tavelures à la bouillie anti-carpocapse.

Dans les vergers de la région de la Gâtine dans les Deux-Sèvres, il est indispensable d'assurer la protection contre les tavelures à l'occasion du traitement anti-carpocapse.

INFORMATIONS -

PSYLLES DU POIRIER - Il y a lieu de surveiller l'évolution de cet insecte et d'intervenir dans les vergers où sa présence aura été repérée.

ARAIGNEE JAUNE - Les conditions climatiques actuelles sont favorables au développement de cet acarien qu'il y a lieu de surveiller attentivement. En cas de nécessité, on pourra intervenir avec un acaricide.

VIGNE

AVERTISSEMENTS

BLACK-ROT - Dans le vignoble du Haut-Poitou (Neuville de Poitou) les nombreuses taches existantes créent un risque d'attaque permanente et grave, si les conditions climatiques

.../...

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant : L. BOUYX

deviennent à nouveau favorables à la maladie. La végétation de la vigne demeure très active et la protection assurée par le traitement conseillé dans la note du 1er Juillet n'est plus suffisante. Il y a donc lieu d'effectuer une nouvelle application dans le milieu de la semaine du 21 au 26 Juillet.

MILDIOU -

- Vignobles de la Loire Atlantique et de Muscadet de Maine et Loire: Se reporter à la note du 15 Juillet.
- Vignobles de Maine et Loire (sauf le vignoble de Muscadet), de la Vendée, des Deux-Sèvres, de la Vienne (sauf le vignoble de Neuville de Poitou), de la Sarthe: Les conditions climatiques sont devenues très défavorables à la maladie. Un nouveau traitement n'est à réaliser actuellement que dans les parcelles mal entretenues où des foyers ont été observés. Dans toutes les autres parcelles, attendre de nouvelles informations de la Station pour intervenir.
- Vignobles du Haut-Poitou (Neuville de Poitou): Le traitement dirigé contre le Black-rot sera actif contre le mildiou.

VERS DE LA GRAPPE - Le 2ème vol est commencé. Il est cependant encore beaucoup trop tôt pour intervenir.

INFORMATIONS -

OIDIUM - Sur les cépages sensibles attaqués par cette affection, on pourra profiter d'une belle journée pour effectuer un poudrage.

POMME DE TERRE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU - Dans les cultures de pommes de terre de plantation tardive des départements de la Sarthe et de la Mayenne, le mildiou est localement en extension. Sur ces parcelles un nouveau traitement doit être exécuté dans les meilleurs délais. Dans les cultures de ces départements dont la tubérisation est suffisante, effectuer un défanage.

Dans les cultures des autres départements, il est inutile d'intervenir pour le moment.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux:

J. DIXMERAS

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 17 JUILLET 1969.